



• **Vos élus :**

De gauche à droite

- **Michel BRENON**
02.40.31.29.18
- **Mireille CHEVALIER**
02.40.32.74.12
- **Jean Paul CHAUVET**
02.40.32.73.38
- **Marie Laure FLEURY**
02.40.32.74.65

Sommaire :

• Editorial	
• Ce que disent et votent vos élus	2 3
• Sur les bancs du conseil	
• Logements sociaux : idées reçues	4
• La médiathèque : un lieu de culture et de plaisirs...	5
• Restauration scolaire : des tarifs plus progressifs	
• Utopie : quand tu nous tiens	
• Intercommunalité	
• PLU 1er étape : PADD	6
• Troisième tranche du Haugard	
• Un peu d'histoire : De Gaulle à Pont Saint Martin	7
• Centre d'arts de la Rairie	
• Impôts locaux : décrypter la valeur locative	8
• Informations	

**Assemblée
générale
de PSMA le
23 septembre**



CONTROVERSES

Le bulletin de l'opposition municipale de Gauche

N°7

www.pontsaintmartinavance

Juillet 2011

Osons ...

Dans notre bulletin de janvier, nous avons évoqué les grands enjeux du PLU (Plan Local d'Urbanisme) dont les travaux s'engageaient. Les premières orientations viennent d'être présentées devant le conseil municipal et au cours d'une réunion publique.

Nous nous réjouissons de voir certaines de nos propositions retenues (priorité au développement économique, diversification de l'habitat, contournement Est du bourg à terme, préservation des exploitations agricoles, connexion des transports avec l'agglomération nantaise, etc.). Nous soutenons également d'autres axes, comme l'extension restreinte de la zone de la Nivardière, la valorisation de l'environnement ou le développement autour du pôle de Viais.

Mais nous sommes sur d'autres points loin du compte : l'avenir du nord de la commune autour du Champsiôme, le potentiel économique de la zone du D2A jugée pourtant stratégique par tous, la nécessité de prévoir l'extension des activités commerciales et de services au

nord du bourg.

Il faut d'autres réponses sur ces sujets. Nous vous invitons à vous exprimer et à continuer à nous faire part de vos avis. Notre commune doit oser des choix stratégiques à la hauteur des attentes. On ne fera pas tout, tout de suite, mais une perspective doit être tracée. Des réalisations s'achèvent ou s'engagent (rénovation des salles Saint-Martin, médiathèque, vestiaires du football, station d'épuration) mais nos possibilités restent limitées en raison de trop faibles ressources économiques et malgré une pression fiscale forte sur les ménages. Il reste tant à faire...

Dans le cadre du débat qui s'ouvre sur le schéma départemental de coopération intercommunale nous devons rechercher des partenariats avec Nantes Métropole, 18 ans après l'adhésion à la C.C.G.L.

Nous évoquons tous ces sujets dans ce bulletin.

Que vous partiez ou non en vacances, nous vous souhaitons un très bon été.

Soirée débat « Que contient notre assiette ? »

Vous avez été nombreux à venir écouter et débattre le 18 mars avec un médecin, un ingénieur agronome et une militante associative. Nous étions complètement dans un sujet d'actualité. Les événements des dernières semaines nous le confirment. Les problèmes soulevés sont toujours présents. Espérons que les francs échanges qui ont eu lieu lors de ce débat ont laissé des traces dans notre quotidien.

En prenant conscience de ces risques et de notre nécessaire évolution, nous

irons vers une société plus respectueuse de l'être humain et de son environnement.

Philippe Brisemeur, président de PSMA



Les intervenants

Dans cette rubrique, désormais habituelle, les élus de PONT SAINT MARTIN AVANCE ! vous tiennent informés de leurs interventions et de leurs votes lors des conseils municipaux. Vous trouverez l'intégralité des débats sur le site www.pontsaintmartinavance.com

CONSEIL MUNICIPAL du 20 JANVIER

Débat d'orientation budgétaire

Après la présentation des orientations budgétaires, nous sommes intervenus pour faire part des remarques et objections suivantes : les taux des 3 taxes locales communales vont augmenter de 5 %. Cette augmentation fait suite à celle de 6 % de 2010.

Nous avons insisté sur l'effort important demandé aux foyers martipontains. Cette situation est la conséquence **du manque d'anticipation et d'ambition des équipes majoritaires** qui se sont succédées à la tête de la commune.

Les recettes fiscales de Pont-Saint-Martin proviennent d'une part des taxes payées par les ménages : taxes foncières et taxe d'habitation, et d'autre part d'une dotation versée par la Communauté de communes de Grand-Lieu.

Cette dotation est proportionnelle pour chaque commune de la CCGL au montant des taxes versées par les entreprises qui sont implantées sur chaque territoire communal.

Il est facile de comprendre que plus il y a d'entreprises sur une commune, plus la dotation est importante.

C'est une évidence quand on voit les moyens de communes voisines qui ont des zones économiques très importantes. Ces communes n'ont d'ailleurs pas ou très peu augmenté les taux des taxes locales.

Nous avons demandé que le renforcement des recettes locales constitue un objectif prioritaire qui doit être décliné dans les projets en cours : projet de territoire, évolution des zones économiques au sein de la CCGL et dans le futur PLU.

Afin d'assurer de nouvelles recettes à la commune, **nous avons proposé la mise en réflexion d'une taxe sur les cessions des terrains nus qui deviennent constructibles** par le biais des nouveaux zonages dans le cadre du PLU.

CONSEIL MUNICIPAL du 10 FEVRIER

Vote des taux des taxes locales communales

Nous avons voté **contre** l'augmentation des taux de 5 % ainsi que **contre** le budget qui en découle. Nous avons rappelé notre précédente intervention. Les communes de la CCGL qui ont des zones économiques plus importantes que Pont-Saint-Martin ont des recettes fiscales (taxes foncières et dotation de la CCGL) plus fortes et n'ont pas besoin d'accroître la pression fiscale sur les ménages.

Nous avons insisté sur l'importance des choix à venir qui conditionneront l'avenir de la commune.

CONSEIL MUNICIPAL du 14 AVRIL

Subvention pour les vestiaires du football

Nous avons voté une nouvelle demande de subvention et nous en avons profité pour rappeler nos précédentes prises de position. **Le besoin de nouveaux vestiaires est avéré, mais le coût de l'opération présentée nous semble trop élevé.**

CONSEIL MUNICIPAL du 10 MAI

Approbation de l'inventaire des zones humides de la commune

Nous avons souligné l'excellent travail réalisé par le chargé de mission du Syndicat du bassin versant de Grand-Lieu qui a mené à terme cette délicate mission de recensement et a permis de trouver un consensus avec les agriculteurs. Nous avons approuvé cet inventaire.

Autorisation de signature des marchés de travaux pour la réhabilitation et l'extension des vestiaires de football

Nous avons confirmé notre position exprimée le 14 avril, et nous nous sommes abstenus sur l'attribution des marchés.

Question diverse

L'élue de PSMA au sein de la commission Environnement a fait part de son étonnement sur la méthode trop « balisée », employée pour lancer la réflexion sur le devenir des rives de l'Ognon. Nous avons demandé que la commission agriculture soit consultée. Un échange un peu vif s'en est suivi.

CONSEIL MUNICIPAL du 19 MAISubvention exceptionnelle pour l'association AREJ

Nous nous sommes abstenus sur le vote d'une subvention exceptionnelle considérant que la manifestation, à l'origine de la demande, n'avait aucun caractère public et exceptionnel.

Adoption des règlements intérieurs du restaurant scolaire, de l'accueil périscolaire et du multi accueil La Farandole

Nous étions intervenus à plusieurs reprises lors de précédents conseils municipaux pour demander que ces règlements élaborés en leur temps, par les associations gestionnaires soient remis à plat. Ces structures étant municipalisées, il convenait d'adapter les règlements au nouveau cadre de gestion

Nous avons donc adopté ces règlements, en soulignant que nous avons été associés à chaque étape de leur réécriture dans le cadre de la commission Enfance Jeunesse.

CONSEIL MUNICIPAL du 8 JUINModification du règlement d'aménagement de zone de la ZAC du Haugard

Il s'agissait de faire évoluer les articles réglementant cette zone pour la 3^e tranche afin d'adapter le projet aux nouveaux objectifs de la commune.

Après avoir exprimé notre réticence à l'égard de préconisations que nous estimions trop directives (interdiction de toits terrasses, couleurs autorisées, choix des végétaux...) **nous avons surtout insisté sur un autre point : pour qui construire ?** la note technique **ne précisait pas la place du logement social.**

Malgré un amendement proposant quelques logements sociaux **nous avons voté contre** (Lire page 6).

CONSEIL MUNICIPAL du 17 JUINElections des grands électeurs pour les Sénatoriales de septembre

Le conseil municipal devait désigner les 15 grands électeurs choisis parmi les conseillers municipaux pour les élections sénatoriales du 25 septembre. 13 élus représenteront la majorité municipale et 2 élus de PSMA (Mireille CHEVALIER & Jean Paul CHAUVET)

CONSEIL MUNICIPAL du 23 JUINPrésentation et débat sur le PADD

Le principal sujet concernait le projet de PADD dans le cadre de l'élaboration du PLU (Lire page 6).

Sur les bancs du conseil municipal

Marti

L'article L.2121-19 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) stipule : « *Les conseillers municipaux ont le droit d'exposer en séance du conseil des questions orales ayant trait aux affaires de la commune...* »

La loi prévoit donc que les conseillers municipaux en exercice puissent aborder les sujets qu'ils souhaitent pour autant qu'ils concernent les affaires de la commune.

Or parfois, quand l'opposition aborde des questions, la majorité, répond par deux argumentations :

« Nous ne voulons pas polémiquer...mais ... ! »

« Nous sommes étonnés que ces questions soient posées en conseil municipal... »

Mais alors à quoi servirait une opposition dans un

conseil municipal, si elle n'avait pas le droit de poser les questions qu'elle souhaite quand elle le veut !

Au conseil municipal du 10 mai, un de nos élus pose une question à propos d'un début de projet, et on lui rétorque que cet « avant projet » doit rester confidentiel et il est donc inconvenable d'en débattre en conseil municipal.

Pourtant, une vingtaine de personnes avaient été conviées à cette réunion de la commission environnement et cadre de vie.

Dur, dur de conserver une certaine confidentialité, vous ne trouvez pas ?

Chut ! Il ne faut pas le dire.

Ah oui ! ça vaut le déplacement !



Pontain

LOGEMENTS SOCIAUX : idées reçues

Le logement social s'adresse à des personnes dont les revenus ne permettent pas d' « accéder à un logement décent et indépendant ». L'article 140 de la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) précise ainsi que « toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières » a droit à ce type de logement (retraités, jeunes, couples, handicapés, famille monoparentale...).

Depuis l'an 2000, le logement social vise à répondre aux objectifs de mixité sociale définie par la loi SRU rendant obligatoire un pourcentage de 20 % de logements sociaux dans les communes de plus de 3 500 habitants appartenant à une intercommunalité de plus de 50.000 habitants. Le logement social est aussi un outil visant à répondre au droit au logement, qui est reconnu par certains comme d'intérêt général. Il est à noter que 70% de la population française peut prétendre, du fait de ses revenus, à un logement social.

Selon les pays, l'importance du logement social est très variable, mais on peut noter que la France se trouve dans la moyenne basse de la pratique européenne.



Exemple 1

Types de logement social

L'habitat social peut être de tout type :

- pavillonnaire, grand ensemble, petit collectif, individuel dans une copropriété, etc.
- le logement subventionné ou conventionné, construit et parfois géré par des entreprises privées.
- le logement (public ou privé) de type HLM (habitation à loyer modéré), logements construits et gérés par un organisme public ou privé.



Exemple 2

Financement

En France le logement social est financé par plusieurs acteurs :

- l'État sur crédits budgétaires, la caisse des dépôts et consignations, prêteur historique du logement social, de par son rôle de gestionnaire du livret A,
- les collectivités territoriales peuvent également contribuer à des opérations de logements, et interviennent, le plus souvent, en financement complémentaire à celui de l'État,
- le 1 % logement qui correspond à la participation des employeurs à l'effort de construction, et favorise le logement des salariés,
- les caisses d'allocations familiales : elles reçoivent les cotisations des employeurs et distribuent les différentes aides personnelles au logement.

Limites

Le logement social est confronté à des problématiques spécifiques.

- les règles d'attribution des logements sociaux ainsi que leur occupation par des locataires dont les revenus dépassent les normes prévues pour l'attribution font l'objet de nombreuses critiques.
- urbanisme et absence de mixité sociale : les logements sociaux étaient souvent implantés dans des quartiers ou des communes concentrant les populations à faible pouvoir d'achat.

Un toit pour tous

Désormais la construction des logements sociaux répond à des normes très strictes en matière d'économie d'énergie, de qualité environnementale et d'esthétique et trouvent tout-à-fait leur place dans des zones pavillonnaires ou des petits collectifs. N'oublions pas que de nos jours les difficultés d'accès au logement touchent toutes les catégories : les jeunes, même très diplômés, les aînés qui ont derrière eux une vie de labeur, les personnes en situation d'handicap, les salariés peu qualifiés à bas salaires, les familles monoparentales etc. Offrir un logement à tous nos concitoyens relève de la solidarité nationale et doit faire partie des priorités d'une commune. A Pont-Saint-Martin on ne compte que 3.5 % de logements sociaux et il y a donc beaucoup à faire pour atteindre les 20 %.

Le logement social en Europe

Pays	Nombre pour 1000 habitants
Pays-Bas	147
Autriche	102
Danemark	102
Suède	95
Royaume-Uni	85
France	69.2
Allemagne	27
Italie	18
Espagne	3



LA MEDIATHEQUE : un lieu de culture et de plaisir bientôt ouvert à tous !

bulletin municipal de mai.

Nous soutenons ce projet qui était inscrit clairement dans notre programme lors de la campagne de 2008. Nous participons activement aux différents groupes de travail sur ce thème chaque fois que la possibilité nous en est donnée pour faire valoir notre point de vue.

La médiathèque doit être un équipement de démocratisation de la culture ouvert sur le monde : elle devra

pouvoir répondre à des besoins culturels sous différentes formes : écrit, son, image. Elle doit permettre à tout public d'avoir accès à l'information et à la connaissance quel que soit l'âge, et ainsi contribuer à la lutte contre les exclusions.

Son accessibilité devra être totale :

- le handicap ne devant pas être un frein à la culture, des dispositifs spécifiques devront permettre aux personnes à mobilité réduite, malvoyantes, malentendantes... d'accéder aux différents documents.

- chacun doit pouvoir y trouver ce qu'il cherche allant du plus simple au plus pointu, du plus pratique au plus technique, du plus ludique au plus spécialisé.

Ouverte à tous les publics, des bébés lecteurs aux personnes du 4ème âge, la médiathèque doit être un lieu d'échanges et de rencontres intergénérationnels.



RESTAURANT SCOLAIRE : des tarifs plus progressifs

L'année scolaire qui s'achève a été celle de la fixation du tarif du restaurant scolaire en fonction du quotient familial. Cette nouvelle pratique fait suite à une demande répétée des conseillers municipaux successifs de la minorité de gauche depuis maintenant plus de vingt ans.

Il est important que les enfants des familles à revenus modestes puissent bénéficier d'un service municipal au même titre que les autres enfants.

Les élus de gauche considèrent que la justice sociale veut que chacun paye en fonction de ses revenus et reçoivent en fonction de ses besoins.

Cet objectif est atteint. Les statistiques effectuées par la municipalité montrent que 10 % des familles fréquentant le restaurant scolaire bénéficient des 3 tranches les plus basses (entre 2.57 € et 2.93 € le repas).

Les 5 tranches intermédiaires (entre 3.05 € et 3.30 € le repas), continuent à être inférieures au coût réel facturé par le prestataire : 3.47 €. Elles concernent 60 % des familles.

Environ 30 % des familles se situent dans les 2 tranches supérieures du barème (3.41 € et 3.54 € le repas). Seule la dernière tranche paye un tarif supérieur de 7 centimes.

Au coût facturé par le prestataire, il convient d'ajouter tous les frais supplémentaires : (eau, électricité, gaz, personnel, entretien des bâtiments, matériel) qui sont pris en charge par la commune.

UTOPIE ...quand tu nous tiens ! INTERCOMMUNALITE : prendre date

Lors de la dernière commission voirie, la question suivante a été posée: pourquoi ne pas décider de la mise en sens unique du « bas » de la rue de Nantes afin de permettre, par exemple, l'élargissement d'un trottoir pour une plus grande sécurité de tous ?

La réponse a été celle-ci: «*Allons...vous rêvez...c'est de l'utopie !*». Cela sans aucune proposition de fond... La municipalité n'est certes pas responsable de la configuration du centre bourg, mais il faudra bien apporter une réponse aux soucis des usagers : personnes à mobilité réduite, piétons, cyclistes, automobilistes...

Pont-Saint-Martin est entouré de communes dont le centre-ville a été rénové.

Et nous ?

En application d'une loi de décembre 2010, le préfet est chargé de remettre à jour le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI). Les objectifs sont divers :

- **réduire le nombre important de syndicats** de communes en les fusionnant ou en les rapprochant d'autres structures intercommunales,
- **rationaliser les périmètres actuels** des intercommunalités.

Une vaste procédure de concertation est engagée. Les conseils municipaux et les conseils communautaires seront invités à donner leur avis à la rentrée.

Autour des agglomérations, les réflexions évoluent.

Nous demandons que Pont-Saint-Martin s'implique dans ce débat en raison de sa situation particulière entre Grand-Lieu et la métropole nantaise.

Le P.A.D.D. : encore trop de questions sans réponses !

La démarche de transformation du POS (Plan d'occupation des sols) en PLU (Plan local d'urbanisme) se poursuit. Plusieurs étapes ont été franchies ces derniers mois, notamment l'inventaire des zones humides et le diagnostic des activités agricoles.

Le PADD (Projet d'aménagement et de développement durable) a fait l'objet d'une présentation sans vote lors du conseil municipal du 23 juin. C'est une étape obligatoire prévue par la loi.

Le PADD est le document politique du PLU, il définit les objectifs de développement et d'aménagement, il est la référence pour les documents qui vont suivre (Règlement, zonage).

Le document présenté, encore provisoire, n'est hélas, pas à la hauteur de nos attentes ni du travail préparatoire fait en commission. Les orientations y manquent souvent d'ambition.

Nous avons formulé plusieurs remarques dont certaines ont été évoquées dans le document présenté lors de la réunion publique du lundi 27 juin. Il reste à les concrétiser.

Les options présentées par la majorité municipale portent sur une croissance limitée de l'urbanisation (40 logements par an) sur le bourg et en partie sur Viais, pas d'extension des zones constructibles dans les villages mais une densification par occupation des « dents creuses » et des grandes parcelles.

Nous avons particulièrement mis l'accent sur trois insuffisances :

- le développement concernant le nord de la commune,
- la zone du D2A
- les possibilités de développement commercial dans le bourg.

Disposant de dessertes routières vers l'agglomération nantaise et le périphérique plutôt favorables, le nord de la commune est délaissé en matière de développement économique et urbain, même si le Champsiôme a été cité en séance parmi les secteurs pouvant faire l'objet d'une densification.

En ce qui concerne les déplacements, les perspectives de développement des transports collectifs sont trop timorées.

Nous défendons une volonté plus forte en faveur des déplacements doux sécurisés : vélo et piéton.

L'hypothèse d'un contournement Est du bourg est esquissée mais la création d'un « barreau routier » entre la Nivardière et la route de Viais ne désengorgera pas le bourg.

Pour l'accueil des gens du voyage, le projet se contente de remplir les obligations légales en prévoyant la création d'une aire de 3 emplacements. Rien n'est prévu concernant d'autres modes d'accueil pour répondre aux situations d'occupation illégales de terrains agricoles.

De manière générale, il ne ressort pas de vision nouvelle ni de perspective ambitieuse pour la commune.

Nous allons continuer à exprimer notre point de vue tout au long de la procédure pour faire évoluer le document final.

Troisième tranche du Haugard : peut mieux faire !

3,7% de logement social c'est peu !



Pontain

La troisième tranche du lotissement du Haugard a été lancée lors de la réunion du conseil municipal du 8 juin. La conception de cette nouvelle phase innove par rapport à l'existant avec des lots plus diversifiés, des placettes moins linéaires, permettant du logement individuel, de l'intermédiaire (maisons mitoyennes) et deux petits collectifs.

Au-delà de l'aspect architectural, **c'est la destination des logements qui nous a interpellés**. Les deux premières tranches du Haugard comprennent 101 logements dont 10 logements sociaux (9,9 %). La troisième tranche prévoit 59 logements mais **aucune mention de logements sociaux n'était précisée !**

Nous avons proposé de retenir un minimum de 22 logements sociaux, ce qui aurait permis sur l'ensemble du Haugard d'atteindre le taux de 20 %. La majorité ne nous a pas suivis, se contentant de proposer 20 % sur la dernière tranche. Au total, le Haugard ne comptera donc que 13,7 % de logements sociaux !

C'est anormal pour un lotissement commencé en 2000 en même temps que la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) qui fait obligation aux communes de construire un minimum de 20 % de logements sociaux, objectif repris par le SCOT, même si Pont-Saint-Martin n'est pas assujettie à la pénalité.

C'est d'autant plus dommage que la commune ne compte que 3,7 % de logements sociaux et qu'il faut rééquilibrer l'offre de logements. Nos jeunes, les couples avec enfants, les adultes qui voient leur situation familiale évoluer, les personnes en situation d'handicap, les retraités qui veulent se rapprocher du bourg, doivent pouvoir trouver des solutions dans leur parcours résidentiel.

Logement social: en parler c'est bien, le faire c'est mieux !



Marti

C'est une bonne idée mais on verra la prochaine fois !

Quand Pont-Saint-Martin boudait et saluait De Gaulle !



C'était le mercredi 19 mai 1965. La date n'est pas passée dans l'histoire et pourtant elle est singulière pour Pont-Saint-Martin.

Ce jour-là, le Général De Gaulle qui entame la campagne de l'élection présidentielle (il sera réélu en décembre contre François Mitterrand), commence une tournée dans les Pays de la Loire par la Vendée, via Challans, Saint-Gilles-Croix-de-Vie, etc. Dans tous les bourgs, des foules l'attendent.

A 9 h 30, la Caravelle dépose sur le tarmac de l'aéroport de Château-Bougon, le Général, sa femme Yvonne, Roger Frey, ministre de l'Intérieur, Edgar Pisani, ministre de l'Agriculture, et quelques officiels, tous accueillis par le préfet de Loire-Atlantique.

« Charlot, des sous »

La Citroën DS présidentielle et le cortège prennent la route de la Vendée mais doivent tout de suite faire un premier détour. Des ouvriers de l'usine Sud-Aviation (devenue Airbus) ont débrayé et bloquent la route de Rezé, contenus par un cordon

de CRS, en criant « Charlot, des sous ! ».

Ca chauffe en ce moment dans la région nantaise ! La construction navale traverse (déjà) une grave crise. On parle de licenciements aux ACN (Ateliers et Chantiers de Nantes) où dans la journée une réunion tourne mal et débouche sur un lock-out. Toutes les organisations syndicales sont mobilisées pour demander des pré-retraites. Les usines de la région envoient des communiqués et des délégations de soutien. Le matin même à 11 h, l'intersyndicale départementale doit être reçue à Paris par le Premier ministre Georges Pompidou ! Mais les manifestants de Sud-Aviation font chou blanc. Prévenu, le cortège présidentiel les contourne par le carrefour de la Bouvre. Un quart d'heure plus tard, il traverse Pont-Saint-Martin. Et oh surprise ! Alors qu'aucune halte n'est prévue, la voiture du Général s'arrête devant la mairie, située alors rue d'Herbauges. De Gaulle salue le maire Joseph David, élu au mois de mars précédent et quelques personnalités locales avant de repartir. L'arrêt ne dure que deux minutes mais est hautement symbolique.

Une halte contre un boycott

Le journal d'information du soir sur l'unique chaîne de télévision évoque « l'arrêt imprévu au petit village de Pont-Saint-Martin » et montre une image du président saluant le maire (notre photo). Le lendemain, le quotidien Presse-Océan est plus dithyrambique et parle d'un événement

pour la commune voyant le Général « s'arrêtant inopinément à Pont-Saint-Martin ».

Mais pourquoi donc ce pied à terre impromptu au bord de l'Ognon ? Ce que ne dit pas la presse, des Martipontains acteurs de cette époque nous l'ont raconté. Ils étaient quelques uns, militants politiques, syndicaux ou associatifs, qui avaient notamment présenté la première liste de gauche aux élections municipales deux mois auparavant, et qui ne voulaient pas regarder passer De Gaulle sans prendre part au mouvement social ambiant. Alors ils avaient distribué des tracts appelant au boycott du passage présidentiel, invitant à baisser les volets et les grilles des devantures ! Le Général allait-il traverser des rues vides ? Même si les avis sont partagés, l'appel eut un certain écho, mais fut ébruité jusqu'au préfet qui téléphona pour quérir le maire devant sa mairie. D'où l'arrêt « imprévu ».

L'affront au Grand Homme avait ainsi été évité. L'honneur était sauf, de chaque côté. Même brève et dictée par les circonstances, c'est à notre connaissance la seule visite d'un président de la République à Pont-Saint-

DE GAULLE accueilli par Joseph DAVID



Le centre d'arts contemporains de la Rairie ferme ses portes



Le 5 Juin, Michel et Sophia 1998. Pendant plus de dix ans s'y sont déroulés Luneau ouvraient leurs portes pour le dernier après-midi de concerts, conférences, lectures, expositions, résidences d'artistes. Autant de moments privilégiés que les "Dimanche à la Rairie". Les Martipontains ont pu partager. Les invités ont apprécié la lecture par Michel d'extraits de son dernier livre "L'adieu aux arbres et aux oiseaux" et de

quelques poèmes inédits suivie d'un concert de piano et flûte traversière. Ils avaient ouvert le centre d'arts contemporains en

La décentralisation à la « campagne » d'un tel établissement n'était pas si courante et relevait d'un certain courage. Aujourd'hui le centre ferme ses portes. Nous tenons à remercier Sophia et Michel d'avoir choisi Pont-Saint-Martin pour cette aventure.

IMPÔTS LOCAUX : décrypter la valeur locative.

Notion fondamentale sur la fiscalité directe locale

Les valeurs locatives des propriétés bâties ont été déterminées lors de la révision générale des évaluations foncières qui a eu lieu en 1970 sur la base des déclarations faites par les propriétaires et après consultation des commissions communales des impôts directs.

Le mécanisme d'évaluation a conduit, pour chaque commune, à :

- établir une typologie des différents locaux suivant leur « standing »
- classer tous les locaux dans les différentes catégories
- choisir des locaux représentatifs destinés à servir de référence au sein de chaque catégorie
- déterminer, à partir des conditions du marché locatif, la valeur locative des locaux de référence
- déterminer, par comparaison à la valeur locative des locaux représentatifs, la valeur locative de tous les locaux de la commune.

Une actualisation afin de tenir compte des évolutions

générales des loyers date de 1980. Depuis, les valeurs locatives sont revalorisées forfaitairement chaque année par le Parlement.

Cette révision est effectuée à partir de coefficients établis au niveau national (fixé par la loi de finances) après prise en compte des éventuels changements ayant affecté les locaux au 1^{er} janvier tels que :

- constructions nouvelles ;
- changement de consistance c'est-à-dire des modifications du volume ou de la surface habitable
- changement d'affectation des locaux
- changement de caractéristiques physiques (modification d'éléments de confort) suite à des travaux de rénovation, d'ajout d'équipements nouveaux comme une salle de bain...
- changements d'environnement dus à une rénovation urbaine, une création d'espaces verts, etc.

Pour les constructions nouvelles ou modifiées depuis la révision générale, les évaluations sont faites à partir des déclarations souscrites par le propriétaire sur les mêmes principes que ceux retenus lors de la révision générale de 1970.

Les impôts locaux sont peu compréhensibles et ont un poids important sur le budget des contribuables.

Le bureau de PSMA :

Philippe BRISEMEUR	Président
06.81.04.98.62	
Lydie LE MENAHEZE	Vice présidente
Sandrine MONTMAURS	Trésorière
Dimitri DENELE	Trésorier adjoint
Josette CHEVEREAU	Secrétaire

Pour adhérer à l'association PSMA, vous pouvez contacter l'une de ces personnes ou les élus.

Messagerie : contact@pontsaintmartinavance.com

L'association se réunit le premier jeudi de chaque mois (sauf exception) à la salle Brockenhurst.

Vous pouvez nous y rencontrer
et vous serez les bienvenus.



Retrouvez nous sur le web :

www.pontsaintmartinavance.com

**L'assemblée générale de
l'association PONT-SAINT-
MARTIN AVANCE aura lieu le
23 septembre 2011 à 20h30
Salle Saint-Martin**